



Comment contester une reponse a une demande d augmentation

Par **léa24**, le **04/04/2012** à **15:21**

Bonjour, fin 2011, ma direction et les délégués syndicaux ont réussi à s'accorder sur :
- augmentation de la prime pour tous
- augmentation collective de 0,8%
- augmentation individuelle donnant priorité aux "junior" sur la base de 1,2% de la masse salariale à répartir.
De ce fait, j'ai donc fait une demande d'augmentation de salaire par courrier et la direction m'a répondu 3 mois et demi après qu'ils me confirmaient avoir bénéficié d'une augmentation de 0,8%.
La réponse est hors sujet ! puisque je demandais une augmentation individuelle et on me parle de la collective ... !
J'ai donc préparé une lettre de relance mais je voudrais connaître mes droits à ce sujet.
Je précise que je travaille là-bas depuis 3 ans et qu'une collègue arrivée il y a moins d'un an, a environ 100€ de + que moi ...
Merci à ceux qui pourront m'apporter une réponse.
Léa